

# APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

## INNOVATIONS TERRITORIALES POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – PHASE 2

**2<sup>ème</sup> Edition**

Coopérations, Transition des modes de vie et Récits

Le 11/06/2024

ADEME  
Direction régionale  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux collectivités territoriales et aux collectifs mixtes d'acteurs (publics/privés/associatifs) d'Auvergne-Rhône-Alpes souhaitant enclencher des changements profonds dans la manière d'élaborer et de mettre en œuvre les projets et les politiques de transition écologique sur leur territoire, en s'appuyant sur l'innovation sociale et territoriale.**

### 1-CONTEXTE

Les Scénarios Transitions2050 de l'ADEME rappellent qu'au-delà des innovations techniques, de fortes transformations sociétales et économiques sont nécessaires pour atteindre la neutralité carbone dans les modes de vie et dans l'organisation collective de notre société. Les recherches en Sciences Humaines et Sociales accompagnées par l'ADEME offrent également des éclairages sur les conditions et méthodes pouvant être mobilisées pour faire évoluer les pratiques, les organisations et les politiques publiques de transition.

La **Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME** déploie une offre à destination des entreprises et des collectivités locales et soutient de nombreux projets territoriaux de transition écologique et énergétique. Son expérience d'accompagnement des transitions territoriales lui permet de constater que ces transitions sont régulièrement confrontées à des freins organisationnels, à des difficultés à faire évoluer les modes de vie et les représentations... et que les dépasser nécessite des innovations sociales et territoriales puisant leur dynamique dans la mobilisation des ressources locales et dans la coopération entre acteurs locaux. Elle constate également que ces innovations peuvent contribuer à la capacité d'adaptation du territoire (résilience), d'autant plus forte si ces initiatives sont fédérées dans des projets de territoire.

La Direction régionale a choisi dans ses orientations stratégiques 2023-2026 de faire de l'accompagnement de l'innovation sociale et territoriale une priorité. Un premier AMI « Innovation sociale et territoriale » a été lancé fin 2022. Il a suscité une cinquantaine d'intentions de projets et a permis d'accompagner 7 projets (liste des lauréats en annexe).

La Direction régionale identifie actuellement plusieurs thématiques fertiles et propices à l'innovation territoriale : la coopération entre acteurs et entre thématiques de la transition écologique, l'accompagnement de la transition des modes de vie, l'utilisation du récit et des imaginaires pour embarquer les territoires dans la transition.

## **2-OBJECTIFS ET THEMATIQUES DU PRESENT APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)**

A travers cet AMI, la Direction régionale souhaite soutenir pendant 1 à 3 ans des projets qui visent l'expérimentation, le déploiement et l'amplification de nouvelles solutions à des problématiques de transition écologique adaptées aux territoires, acteurs et populations locales et mobilisant des approches sociales

Elle vise des initiatives s'inscrivant dans une démarche d'innovation sociale et territoriale, au sens où :

- leur objectif est de faire évoluer les organisations ou coopérations locales, les représentations sociales, les modes de vie, les modèles organisationnels, économiques ou encore les services ou des dispositifs d'action territoriale ;
- elles répondent à une problématique et un contexte territorial, mobilisent des ressources locales et des acteurs qui ont identifié des freins, verrous à la transition écologique et des pistes pour le dépasser.

Pour cette 2<sup>ème</sup> édition de l'AMI, des projets sont attendus autour de trois grandes thématiques :

### **1. COOPERATIONS TERRITORIALES**

Pour innover dans les coopérations territoriales existantes et en créer de nouvelles pour accélérer les changements.

### **2. TRANSITION DES MODES DE VIE**

Pour expérimenter de nouvelles approches d'accompagnement du changement des modes de vies, des comportements et des pratiques sociales vers des pratiques plus sobres.

### **3. UTILISATION DES RECITS ET IMAGINAIRES**

Pour favoriser l'évolution des représentations et imaginaires en soutien aux transitions territoriales.

***Ces thématiques et des exemples de projets attendus sont présentés en annexe.***

L'objectif est également de nourrir l'action d'autres territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes. A ce titre, il sera attendu pour chacun des projets soutenus une capitalisation : méthodologie de mise en place du projet, nœuds de difficultés identifiés, analyse des facteurs de succès des projets, gains constatés, recommandations pour une mise en œuvre locale consistant à reproduire et essaimer dans un autre contexte territorial et/ou à déployer l'expérience à une autre échelle territoriale.

## **Projets visés**

L'AMI vise des projets réunissant les caractéristiques suivantes :

- projets d'ingénierie territoriale ayant pour fonction/vocation d'impulser/initier et accélérer les changements de pratiques, pouvant inclure accompagnement, animation et études, se déroulant sur une durée initiale de 1 à 3 ans.
- projets construits en réponse à une problématique territoriale de transition écologique liée à un ou plusieurs des axes thématiques de l'AMI, mobilisant ressources et dynamiques d'acteurs locaux.
- projets mobilisant des approches d'innovation sociale et/ou issues des sciences humaines et sociales. Le lien avec des collectifs de recherche, et plus particulièrement de recherche-action, sera un plus. Les projets sont notamment invités à mobiliser les ressources listées en annexe du présent appel.

L'annexe thématique donne des exemples non exhaustifs de projets qui pourraient être accompagnés.

### 3-TYPE D'ACCOMPAGNEMENT ET MODALITE DE FINANCEMENT

Cet appel est lancé sous forme d'**Appel à Manifestation d'intérêt**.

La phase 1 a permis d'identifier des intentions de projets, déjà structurées et en cours de maturation.

La phase 2, ouverte uniquement aux projets présélectionnés en phase 1 permettra sur la base d'un dossier final et à l'issue d'un processus de sélection, de bénéficier pour les projets lauréats d'un soutien financier de l'ADEME sur 1 à 3 ans, d'une mise en réseau entre projets et d'apports en expertises de l'ADEME.

L'aide ADEME est calculée sur le montant des dépenses éligibles, en respectant les taux maximum suivants :

- dépenses d'animation : 70%
- dépenses de communication/formation : 50%

Concernant l'éligibilité des dépenses :

-sont éligibles : dépenses de personnels/postes de chargés de projets (hors postes de titulaires de la fonction publique et hors poste de support/fonctionnement courant des structures), dépenses de communication, animation, prestations d'études et d'expertises externes ...

-non éligibles : personnels statutaires de la fonction publique, dépenses d'investissements

### 4-CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

Pour être éligibles au présent AMI – phase 2, les projets doivent :

- **Avoir été présélectionnés par l'ADEME en phase 1**
- S'inscrire dans un ou plusieurs axes thématiques de l'AMI.
- Être en lien avec un ou plusieurs champs d'intervention de l'ADEME : énergies, économie circulaire, mobilité, alimentation, adaptation au changement climatique, qualité de l'air...
- Inclure expérimentation, test de nouvelles démarches ou prototypage
- Se dérouler sur un territoire de la Région Auvergne Rhône Alpes ET être ancrés territorialement c'est-à-dire :
  - répondre à une problématique locale
  - ET inclure une collectivité locale partenaire ou soutien
  - ET puiser sa dynamique dans la mobilisation des ressources locales.
- Inclure au moins deux partenaires, ayant une volonté d'impliquer plus largement les populations et les acteurs locaux dans la méthodologie de mise en œuvre du projet, point essentiel pour induire des changements de pratiques.
- Identifier un porteur, interlocuteur privilégié pour la construction et le suivi du projet et qui contractualisera avec l'ADEME si le projet est retenu en phase de sélection.

**SONT EXCLUS DU PRESENT AMI** : projets de sensibilisation, d'évènementiels, animations ou actions ponctuelles, opérations et outils déjà largement diffusés (exemple : Défi Famille à Energie positive), demandes de soutien au fonctionnement courant/pérenne de structures, projets portés par des particuliers, projets à visée nationale.

La sélection finale des projets se fera sur la base des critères suivants :

1. Qualité du collectif porteur, de son ancrage territorial et de sa capacité de mobilisation d'autres acteurs, futurs parties-prenantes et/ou bénéficiaires du projet
2. Innovation sociale et territoriale proposée
3. Cohérence entre le projet et les enjeux territoriaux de transition
4. Cohérence entre les ambitions du projet, la démarche et les moyens mobilisés

## 5-PROCESSUS ET CALENDRIER PHASE 2

Les intentions de projets présélectionnées sont invitées à déposer un dossier complet, qui servira de base à la sélection finale. **L'octroi du soutien financier de l'ADEME se fera sur la base des modalités d'attribution des aides votées par son Conseil d'Administration et en vigueur à la date de notification de l'aide.**

- Echanges ADEME/porteurs de projets – juin à septembre
- Dépôt d'un dossier complet au plus tard le 20 septembre 2024
- Entretien pour chaque projet: octobre 2024 sauf cas particulier
- Décision finale de soutien entre fin 2024 et début 2025
- Contractualisation avec l'ADEME et démarrage des projets prévu début 2025.

Plusieurs temps de rencontres entre les porteurs de projets et une animation régionale autour des résultats des projets soutenus seront organisés.

## 6-CONDITIONS DE DEPOTS SUR AGIR

Lors du dépôt de votre demande d'aide en ligne, vous serez amenés à compléter notamment les informations suivantes en les personnalisant :

### Les éléments administratifs vous concernant

Il conviendra de saisir en ligne les informations suivantes : SIRET, définition PME (si concerné), noms et coordonnées (mail, téléphone) du représentant légal, du responsable technique, du responsable administratif...

### La description du projet (1300 caractères espaces compris)

Présentation synthétique du contenu du projet, mentionner voir volet technique pour le détail

### Le contexte du projet (1300 caractères espaces compris)

Présentation très synthétique du contexte, mentionner voir volet technique pour le détail

### Les objectifs et résultats attendus (1300 caractères maximum)

Décrire succinctement les objectifs du projet, mentionner voir volet technique pour le détail

## Le coût total puis le détail des dépenses

Afin d'avoir un niveau de détail financier suffisant pour instruire votre projet, il convient de **compléter le volet financier** présentant l'intégralité des coûts liés à votre projet. Les sous-totaux qui sont indiqués dans ce volet financier seront à saisir dans le formulaire de demande d'aide dématérialisé selon les 4 postes principaux de dépenses (investissements, dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement, charges connexes) et selon les catégories de dépenses associées à chacun de ces postes (menu déroulant).

Pour les éventuelles dépenses de personnel, il convient de préciser également les unités d'œuvre en indiquant soit le nb d'ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé), soit le nombre de jour, la qualification du personnel et le coût journalier de ce personnel (exemple : 1 ETPT ou 10 jours ingénieur à 400€ par jour).

Nota : certaines dépenses de votre projet peuvent ne pas être éligibles aux aides ADEME, d'où la nécessité pour l'ADEME de connaître le détail des dépenses au travers du volet financier.

## Les documents que vous devez fournir pour l'instruction

Vous devez fournir sur AGIR les documents suivants (le nom de fichier ne doit pas comporter plus de 100 caractères, espaces compris) :

- Volet technique
- Volet financier
- RIB
- Attestation de santé financière
- CERFA pour les associations

## 7-ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRES

L'attribution d'une aide ADEME engage le porteur de projet à respecter plusieurs engagements, notamment :

- En matière de communication :
  - Selon les spécifications des règles générales de l'ADEME, en vigueur au moment de la notification du contrat de financement ;
  - Par la fourniture ou la complétude de fiche de valorisation (ou équivalent) selon les préconisations indiquées dans le contrat.
- En matière de remise de rapports, dont la forme est précisée dans le contrat :
  - D'avancement, le cas échéant, pendant la réalisation de l'opération ;
  - Final, en fin d'opération ;

Des engagements spécifiques sont également demandés selon les dispositifs d'aide et les types d'opération ; ceux-ci sont indiqués dans le Volet Technique, à compléter, lequel sera annexé à votre contrat.

### CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR L'AMI

Fanny VIOT – [fanny.viot@ademe.fr](mailto:fanny.viot@ademe.fr)

Chargée de mission Innovation Sociale et Territoriale

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME

**ANNEXE** : Description des thématiques, ressources et projets retenus lors de la première édition

## ANNEXE

### DESCRIPTION DES THEMATIQUES, RESSOURCES ET PROJETS DE LA PREMIERE EDITION

#### A. DESCRIPTION DES THEMATIQUES

---

##### 1-COOPERATION

Les dimensions économiques, sociales, écologiques... culturelles de la transition sont étroitement imbriquées. Les dynamiques de coopération sont donc un levier essentiel de transformation et favorisent une approche systémique.

L'échelle territoriale est le terrain fertile où se construisent et s'expérimentent ces dynamiques. Le travail commun d'acteurs locaux, entreprises, collectivités, associations de citoyens, usagers, etc., peut produire de nouvelles solutions adaptées aux besoins réels, en tenant compte des contraintes des uns et des autres. Il peut créer des passerelles entre différents domaines (déchets, énergie, mobilités, etc.) pour in fine penser et coconcevoir des actions plus intégrées et moins sectorielles et cloisonnées.

##### Actions possibles (liste non exhaustive)

- Développement de dispositifs participatifs innovants, à même d'inclure les usagers des services publics et les citoyens dans la co-construction de projets collectifs structurants à l'échelle de leur territoire
- Coopérations locales inédites entre acteurs (publics, privés, associatifs...) de la transition écologique et acteurs sociaux, ayant pour vocation de dépasser un projet ponctuel
- Expérimentations s'appuyant sur le cadre de référence de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération pour mettre en place/développer des écosystèmes de coopération territorialisés

##### 2-ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION DES MODES DE VIE

Parmi les leviers pour réduire l'impact des activités humaines sur le climat et les écosystèmes planétaires, l'évolution des modes de vie est indispensable. Les changements de pratiques nécessaires sont nombreux et couvrent des domaines diversifiés d'activité (alimentation, mobilité, travail, loisirs, consommation, etc.). Ils constituent désormais une dimension indispensable des politiques publiques pour la transition. Les nombreux freins aux changements et la limite des approches centrées sur la sensibilisation conduisent de nombreux acteurs à intégrer l'accompagnement des changements de pratiques dans leurs actions.

Malgré l'émergence ces dernières années d'un ensemble de dispositifs d'accompagnement au changement, l'intégration des approches comportementales dans les projets territoriaux reste à développer tout comme des projets mettant en œuvre des démarches plus systémiques inspirées d'une approche « modes de vie ».

##### Actions possibles (liste non exhaustive)

- Opérations pilotes basées sur une approche systémique « modes de vie » par exemple par le rapprochement et l'évolution de dispositifs d'accompagnement ciblant des pratiques différentes (mobilité, alimentation...).
- Approche intégrée à l'échelle d'une collectivité allant de la sensibilisation interne au déploiement d'outils opérationnels issus des sciences comportementales comme les audits psycho-sociaux, les diagnostics de dispositifs existants...

##### 3-MOBILISATION DES RECITS ET IMAGINAIRES POUR LA TRANSITION TERRITORIALE

Chaque territoire possède une histoire et des marqueurs d'identité qui lui sont propres. Activités emblématiques, culture, difficultés rencontrées, solutions trouvées collectivement, etc., sont des réalités à affirmer et à partager, pour faire émerger l'envie et l'énergie d'entreprendre ensemble sur un

territoire.

La mise en avant de l'histoire et des marqueurs d'identité du territoire permettent de construire un récit, imaginaire du territoire et peuvent renforcer le sentiment d'appartenance des acteurs et des habitants et/ou l'adhésion à un projet de transition écologique territoriale. Ces mises en récit permettent de renforcer l'appropriation d'un projet commun des populations et des acteurs locaux. Elles peuvent contribuer à leur mise en mouvement et au changement de pratiques.

**Actions possibles (liste non exhaustive) :**

- Projet intégré de mise en récit d'un territoire et de sa trajectoire de la transition : récolter et construire un récit de départ, l'actualiser et l'enrichir régulièrement pour valoriser les réussites, favoriser le changement des représentations concernant le territoire et les transitions entreprises, et par là même, consolider ou encourager l'engagement des uns et des autres.
- Déployer des démarches de prospective territoriale incarnant les transformations des modes de vie et pratiques, pouvant notamment mobiliser les ressources et récits des Scénarios [Transitions2050](#) de l'ADEME.

---

## **B. RESSOURCES**

Le présent AMI se réfère à un certain nombre d'enseignements issus de la recherche en sciences humaines et sociale financée par l'ADEME. Nous invitons les porteurs de projets à prendre connaissance de plusieurs ressources clefs :

[Quel apport des sciences humaines et sociales à l'action publique ?](#), ADEME, 2022

Ce document contient une synthèse des enseignements de projets de recherche autour de 3 axes :

- Le premier se situe à l'échelle individuelle et vise à mieux appréhender les déterminants des logiques d'action et des motivations personnelles pour faire évoluer les comportements, allant de la sensibilisation au passage à l'action.
- Un deuxième s'intéresse aux collectifs et à leur rôle pour soutenir et déployer plus largement les dynamiques de transitions.
- Le troisième se penche sur les enjeux de gouvernance et de coopération.

### Ressources thématiques

- [Territoires de Services et de Coopération – Programme COOPTER](#), ADEME, 2023
- [Mettre en œuvre des actions d'accompagnement au changement de comportement](#), ADEME 2023
- [Changer les comportements, faire évoluer les pratiques](#), ADEME 2016
- [Comment faire évoluer les imaginaires](#), Jules COLE et ADEME, 2022

## C-LISTE DES PROJETS LAUREATS DE LA PREMIERE EDITION DE L'AMI (2023)

<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Recherche action sur les politiques territoriales de résilience en ruralité (CISCA) - 63- Puy-de-Dôme</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Déclinaison territoriale de la Sobriété, étude des conditions d'émergence et de succès des initiatives locales (ALEC de l'Ain) - 01- Ain</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Coopérations territoriales et Opérateurs territoriaux de la transition (Association des acteurs de Biovallee) – 26 - Drôme</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en récit et Mobilisation des Imaginaires pour la Transition du Territoire (PNR DES MONTS D'ARDECHE) – 07 - Ardèche</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Coopérations entre coopératives citoyennes et acteurs du territoire pour faire émerger une filière EnR locale (POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS) – 74 – Haute-Savoie</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Coopération territoriale entre acteurs de l'inclusion/sociaux et acteurs de la transition énergétique - (ASSOCIATION TRIEVES TRANSITIONS ECOLOGIE) – 38 Isère</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Expérimentation d'un modèle coopératif en agriculture, avec terrain d'expérimentation en région lyonnaise (LES FERMES PARTAGEES) – 69 – Rhône</li></ul>